

Séance  
extraordi-  
naire du 19  
novembre  
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME  
(19) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER  
DE 20H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À  
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5

Monsieur le Maire préside la séance conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville y prennent part à savoir, madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que messieurs Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

**12.11.592 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6.

**12.11.593 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Dénonciation de la fermeture de la bibliothèque de l'Institut Maurice-Lamontagne.
4. Autorisation de renouvellement de l'entente de services professionnels avec Me Marion Pelletier, avocat.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5. Autorisation de paiement reliée à la remise des Fleurons du Québec.

6. Autorisation d'appel d'offres pour services professionnels dans le projet de réfection du Château Landry.

## **FINANCES**

7. Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2013 et fixant les coûts pour les diverses taxes, tarifs et compensations applicables pour l'année 2013 à la Ville de Mont-Joli.
8. Adoption du règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant les règlements 650-2001, 2003-1044, 2005-1093, 2007-1147 et 2009-1224.
9. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
10. Acceptation de la proposition de services déposée à la Ville de Mont-Joli par la Caisse Desjardins de Mont-Joli.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Adoption du règlement 2012-1286 instituant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.
12. Attribution de permanence à l'inspecteur en bâtiment au service de l'urbanisme.
13. Adjudication d'un poste au service des travaux publics.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

14. Autorisation de paiement d'inscription au Gala Méritas sportif du Bas-St-Laurent.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

15. Autorisation d'ajout de signalisation à trois (3) intersections.

## **TRAVAUX PUBLICS**

16. Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables pour les années 2013, 2014 et 2015.
17. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance bureau et chantier dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
18. Autorisation de paiement du décompte progressif # 11 pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue Des Fusiliers.
19. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2013.
20. Adjudication du contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2013.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

21. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 29 octobre 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).

22. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles du centre ville pour le 1671, boulevard Jacques-Cartier.
23. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles du centre ville pour le 61, avenue Ross.
24. Acceptation d'une demande pour l'installation d'une enseigne au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du 1312, boulevard Jacques-Cartier.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

25. Période de questions.
26. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

##### **12.11.594 DÉNONCIATION DE LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement conservateur de Stephen Harper continue de s'acharner sur l'Institut Maurice-Lamontagne en décrétant cette fois la fermeture de la bibliothèque après avoir aboli de nombreux postes de chercheurs au cours des derniers mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite bibliothèque détient une collection de 61 000 livres, ouvrages et monographies scientifique qui traitent du domaine maritime dans les deux langues officielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision fédérale a pour effet d'éliminer la seule bibliothèque francophone desservant la communauté scientifique canadienne;

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative du gouvernement Harper pousse l'ironie jusqu'à transférer la seule bibliothèque francophone d'une communauté francophone vers un centre de recherche de la Nouvelle-Écosse;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses plaintes ont été formulées au *Commissariat aux langues officielles* en réaction à une mesure qualifiée « d'attaque pour les gens en région et les minorités linguistique »;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil, au nom de l'ensemble de la population de Mont-Joli et de la région, s'oppose vivement à la fermeture de la bibliothèque de l'Institut Maurice-Lamontagne, seule francophone spécialisée dans les sciences maritimes. Cette position constitue un appui clair aux six (6) plaintes déjà déposées au Commissariat aux langues officielles dont celle du député bloquiste de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia, monsieur Jean-François Fortin.

##### **12.11.595 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC ME MARION PELLETIER, AVOCAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit recourir aux services d'un conseiller juridique dans le cadre de différents projets;

**CONSIDÉRANT** la compétence éprouvée de Me Marion Pelletier, avocat, ainsi que la relation de confiance développée au cours des dernières années entre Me Pelletier, le conseil et l'équipe de direction;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services professionnels pour consultations générales avec Me Marion Pelletier, avocat, et ce, au coût de 4 200 \$ plus les taxes pour l'année 2013, somme payable en quatre (4) versements.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **12.11.596      AUTORISATION DE PAIEMENT RELIÉE À LA REMISE DES FLEURONS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les classificateurs de la corporation des Fleurons du Québec ont procédé en juillet dernier à l'évaluation des aménagements paysagers de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de leur visite précédente, il y a trois (3) ans, ces derniers avaient décerné la cote de trois (3) Fleurons à la Ville, cote se traduisant par « TRÈS BIEN, embellissement horticole de grande qualité dans la plupart des domaines », et ce, sur une échelle de un (1) à cinq (5);

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables du programme procèdent au classement des municipalités sur la base du découpage des régions touristiques du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour l'ensemble du Québec, on ne comptait jusqu'ici que 29 municipalités misant sur 4 Fleurons dont une seule pour la région Bas-Saint-Laurent, Notre-Dame-du-Lac, et aucune pour la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** les efforts de l'ensemble des mont-joliens – citoyens, gens d'affaires, institutions et la Ville – ont permis l'obtention d'un 4<sup>e</sup> Fleuron, une cote très élevée que Mont-Joli et Amqui sont les seules municipalités de la région de la Gaspésie à détenir et qui signifie « EXCELLENT, embellissement horticole remarquable dans la majorité des domaines »;

**CONSIDÉRANT QUE** les Fleurons du Québec ont procédé au dévoilement des résultats et à la remise des Fleurons à l'occasion de l'Exposition de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec à Saint-Hyacinthe, le jeudi 15 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**une délégation de la Ville de Mont-Joli était présente à cette cérémonie de remise;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 85 \$ par personne, de même que de ceux d'hébergement, de transports et de restauration des quatre (4) délégués de la Ville de Mont-Joli à la remise des Fleurons du Québec qui a eu lieu à St-Hyacinthe le 15 novembre 2012.

### **12.11.597      AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE RÉFECTION DU CHÂTEAU LANDRY**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un appel d'offres pour des services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis concernant la rénovation intérieure du Château Landry.

## FINANCES

**12.11.598 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2013 ET FIXANT LES COÛTS POUR LES DIVERSES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2013 À LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2013 et fixant les coûts pour les diverses taxes, tarifs et compensations applicables pour l'année 2013 à la Ville de Mont-Joli.

**12.11.599 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1290 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 650-2001, 2003-1044, 2005-1093, 2007-1147 ET 2009-1224**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli exploite un parc de maisons mobiles sur les lots 3 755 970 et 3 755 971 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de statuer sur les conditions de location de ce terrain municipal destiné aux maisons mobiles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance du conseil tenue le 5 novembre 2012;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1290.

**12.11.600 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT** la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en novembre 2012 au montant de 182 157,02 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 54 647,11 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

**12.11.601 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICES DÉPOSÉE À LA VILLE DE MONT-JOLI PAR LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services financiers avec la Caisse Desjardins de Mont-Joli se termine le 31 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre financier aux entreprises du Bas-St-Laurent nous a soumis une proposition de services pour les deux (2) prochaines années;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services qui a été déposée à la Ville de Mont-Joli par le Centre financier aux entreprises du Bas-St-Laurent pour la Caisse Desjardins de Mont-Joli pour les années 2013 et 2014.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **12.11.602 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1286 INSTITUANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion a été donné par le maire, monsieur Jean Bélanger, lors de la séance ordinaire du lundi 4 juin 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Normand Gagnon a présenté le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 et que ladite présentation a été publiée dans l'édition du 7 novembre 2012 du journal *l'Information*, et ce, en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2012-1286 instituant un *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli*.

### **12.11.603 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012, le conseil autorisait l'embauche de monsieur Steve Lapointe au poste d'inspecteur en bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de 960 heures prévue à la *Convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli* est maintenant complétée et que l'évaluation réalisée par le supérieur de monsieur Lapointe s'est avérée positive;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Steve Lapointe au poste d'inspecteur en bâtiment au service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Joli.

### **12.11.604 ADJUDICATION D'UN POSTE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Claude Lévesque un poste d'Opérateur 1 (OP 1), salarié permanent saisonnier au déneigement, au service des travaux publics.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **12.11.605 AUTORISATION DE PAIEMENT D'INSCRIPTION AU GALA MÉRITAS SPORTIF DU BAS-ST-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 140 \$ à l'URLS du Bas-St-Laurent pour la participation de quatre (4) représentants de la Ville de Mont-Joli à la 38<sup>e</sup> édition du Gala Méritas sportif du Bas-St-Laurent qui a eu lieu à Rivière-du-Loup le samedi 3 novembre dernier. Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **12.11.606 AUTORISATION D'AJOUT DE SIGNALISATION À TROIS (3) INTERSECTIONS**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de donner suite à la recommandation des membres du comité de circulation émise à la suite de leur rencontre du 2 novembre 2012 et d'autoriser l'ajout de signalisation à trois (3) intersections à savoir :

- Un arrêt obligatoire à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier et de l'avenue Lavoie ainsi que les pictogrammes vélo et piétons peints sur l'asphalte l'an prochain;
- Un panneau lumineux pour piétons à la traverse située à l'intersection de l'avenue Guérin et du boulevard Jacques-Cartier en 2013;
- Un panneau lumineux pour piétons à l'intersection de l'avenue Hébert ou de l'avenue Champlain et du boulevard Jacques-Cartier.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **12.11.607 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'obtention de soumissions relativement aux services de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables pour les années 2013, 2014 et 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) entreprises ont déposé des propositions à savoir :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| • SSAD Trois-Pistoles :         | 941 119,33 \$ |
| • Exploitation Jaffa Inc. :     | 848 394,51 \$ |
| • Bouffard Sanitaires Inc. :    | 788 578,30 \$ |
| • Gaudreau Environnement Inc. : | 784 324,08 \$ |

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement au service des travaux publics, monsieur Gilles Gaudreault;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables pour les années 2013, 2014 et 2015 à la firme Gaudreau Environnement Inc. aux prix unitaires soumis pour un montant total de 784 324,08 \$, incluant les taxes.

**12.11.608      AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, a présenté la facture 167 552 au montant de 6 145,41 \$, plus les taxes, pour le travail de surveillance, chantier et bureau, relié au projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, ladite facture couvrant la période se terminant le 28 septembre 2012;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 167 552 au montant de 6 145,41 \$, plus les taxes.

**12.11.609      AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 11 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme « Construction B.M.L. / Division Sintra Inc. » a présenté à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre du projet, le décompte progressif # 11 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage ainsi que la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit décompte correspond aux travaux complétés en date du 26 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue contractuelle de 10% doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 11 à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 28 696,02 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 1 994,86 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 22 206,18 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (Fusiliers - PIQM) : 2 143,72 \$, plus taxes

**12.11.610      ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a eu lieu le 9 novembre 2012 pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont présenté des soumissions pour une ou l'autre des cinq (5) options à savoir :

- *Les Serres de la Baie SENC;*



- *Centre de Jardinage de Mont-Joli Enr.;*

**CONSIDÉRANT** l'analyse desdites soumissions et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2013 à la firme *Les Serres de la Baie SENC* pour les cinq (5) options incluses au devis, le tout représentant un montant de 18 611,99 \$, taxes incluses.

#### 12.11.611 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres tenu le 9 novembre 2012 a permis de recevoir trois (3) propositions pour le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2013 à savoir :

- **Gaz-O-Bar** pour un total 245 465,90 \$
- **Les Pétroles BSL S.E.C. (Sonic)** pour un total 246 683,70 \$
- **Ultramar** pour un total 246 104,60 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse desdites soumissions et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjudiquer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2013 à la firme Le Groupe Gaz-O-Bar inc. L'ensemble du contrat de fourniture de produits pétroliers représente un montant total de 245 465,90 \$ incluant les taxes. Les prix unitaires subiront les fluctuations du marché en conformité avec les modalités prévues au devis.

#### **URBANISME**

#### 12.11.612 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 29 OCTOBRE 2012 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 29 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 29 octobre 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 14 permis de rénovation pour une valeur de 240 900\$;
- L'approbation de deux (2) projets de rénovation conformes au PIIA;
- L'approbation d'une demande d'installation d'enseigne.

12.11.613

**APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA ET DU RÈGLEMENT 2011-1262 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES DU CENTRE VILLE POUR LE 1671, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Ève Gagnon, propriétaire de l'immeuble situé au 1671, boulevard Jacques-Cartier, a déposé une demande de permis de rénovation;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Gagnon désire rénover son bâtiment et a préparé une esquisse ainsi qu'une liste des travaux à être réalisés soit :

- Remplacer le revêtement extérieur en CanExel de couleur granit;
- Remplacer 4 fenêtres en pvc de couleur blanches;
- Remplacer les moulures de fenêtre de couleur blanches;
- Réparer les galeries à être peinturées de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone centre ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil acquiesce à la demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés par madame Marie-Ève Gagnon dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA et du règlement # 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre ville.

12.11.614

**APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA ET DU RÈGLEMENT 2011-1262 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES DU CENTRE-VILLE POUR LE 61, AVENUE ROSS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Suzie Lavallée et monsieur Steve Lapointe, propriétaires de l'immeuble situé au 61, avenue Ross, ont déposé une demande de permis de rénovation;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent rénover leur bâtiment et ont préparé une esquisse ainsi qu'une liste des travaux à être réalisés à savoir :

- Remplacer le revêtement extérieur en « Good Style » de couleur pleurotte de la compagnie Sico;
- Remplacer 22 fenêtres en pvc de couleur blanche;
- Remplacer les moulures de fenêtre de couleur blanche;
- Réparer la galerie;
- Poser des persiennes de couleur Montmartre # 6155-83 de Sico;

- Remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture de couleur gris lunaire de BP;
- Poser du soffite d'aluminium sur les corniches;
- Acheter et poser de l'isolant sur les murs.

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone centre-ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil acquiesce à la demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés par madame Suzie Lavallée et monsieur Steve Lapointe dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA et du règlement # 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville.

12.11.615

**ACCEPTATION D'UNE DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU 1312, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annick Sénéchal, au nom du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle situé au 1312, boulevard Jacques-Cartier, a déposé une demande d'autorisation d'affichage quant à la pose d'une enseigne de 1,22 m X 0,609 m;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone centre ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du CCU et à la suite de l'analyse de ladite demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la demande du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et :

- Autorise l'installation d'une enseigne sur poteau en fer gris qui sera située sur le terrain avant, face à la bâtisse, à une distance de 1,5 mètre de la ligne de rue;
- Recommande au propriétaire de prévoir un aménagement paysager en façade du bâtiment par l'installation d'une plate-bande près de l'enseigne;
- Exige de celui-ci qu'il se conforme aux dispositions du règlement actuellement en vigueur concernant le PIIA.

12.11.616

**AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucun sujet n'a été traité.*

12.11.617

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**12.11.618 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier